



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

République Française  
Département de l'Oise

Convocation : 30 janvier 2023  
Séance du 3 février 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombres de votants : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Objet : Désignation des membres de la commission des impôts directs**  
N° 10-2023

Le trois février deux mille vingt-trois à vingt heures et zéro minute, le conseil Municipal convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Assistaient à la réunion : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMIY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.  
Secrétaire de séance : Mme LETOCART Coralie

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Les autres membres au nombre de 12 comprenant 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le rôle de la CCID est essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

La commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Après proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés NOMME les membres de la CCID suivants :

Titulaires :

Bernard HERTIER  
Cyrille GOSSMAN  
BRIAND Agnès  
CARLIER Jérôme  
JARDIN Jean-Nicolas  
JANBIN Clément

Suppléants :

DUQUESNOY David  
DUCHON Jean-François  
COINTREL Gérard  
FOUCAULT Romain  
FOURNIER Jean-Yves  
BOULET Camille

SOUS-PREFECTURE

13 FEV. 2023

6, rue Georges Fleury  
60507 CLERMONT Cedex

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme le 6 février 2023

Publié le

Notifié le

Transmis en sous-préfecture le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Délibération n°10-2023 du CM du 3/02/2023